

La convention est présentée au Conseil municipal pour information. L'arrêté de limite d'agglomération sera actualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité à la signature de la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération pour une durée de trente ans et pour la mise en place de l'arrêté fixant les limites d'agglomération.



62-2012 : Tarif photocopie grande quantité (supérieure à 50 copies)

Vu la grille de tarif des photocopies à 0,25 € pour une copie en noir & blanc et 0,30 € pour une copie couleur,

Vu le besoin ponctuel et limité des associations,

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place un tarif spécifique couleur pour les quantités supérieures à 50 copies à un prix de 0,055 TTC uniquement pour l'impression. Les associations devront fournir les ramettes papiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **donne son accord à l'unanimité pour l'adoption d'un tarif à 0,055 € TTC la copie couleur lorsque l'édition de copies dépasse les 50 exemplaires**
- **se prononce pour que les associations fournissent les ramettes de papiers quand elles éditent avec la photocopieuse de la mairie des documents à plus de 50 exemplaires**



63-2012 : Taxe des ordures ménagères résiduelles pour les locataires de la commune

Comme chaque année, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité, suite à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2005, de récupérer le produit auprès des locataires à la suite du paiement de la taxe par la commune propriétaire des logements.

La taxe est répartie en fonction de la durée de location en cas de changement de locataire dans l'année et arrondie à l'euro supérieur. Pontivy Communauté a réduit le taux de la TEOM de 10 % en 2012.

Pour l'année 2012 la répartition est la suivante :

- 4 rue de l'Argoat.....5 logements.....40 € par locataire
- 6 rue de l'Argoat1 logement.....66 € par locataire
- 12 Place de l'Eglise.....3 logements.....42 € par locataire
- 6 Rue Saint-Eloi.....boulangerie.....145 € par locataire

67-2012 : Blason communal

Monsieur le Maire aborde le sujet du choix du blason de la commune et tient à saluer le travail effectué par Monsieur BINON, Monsieur JEHANNO et Madame KERGUEN

Trois blasons ont été retenus et, à titre indicatif, ont été soumis à l'avis des 82 personnes présentes au repas du CCAS du 20 octobre 2012 avec 46 voix pour le blason n° 2, 24 voix pour le blason n°1 et 12 voix pour le blason n°3.

Monsieur le Maire demande maintenant au Conseil municipal de décider du choix définitif d'un blason pour la commune entre les trois projets proposés.

Un vote est organisé et le résultat est le suivant :

- Blason n°1.....2 voix pour
- Blason n°2.....5 voix pour
- Blason n°3.....3 voix pour

Le choix du Conseil municipal se porte donc sur le blason n°2. Le fer à cheval devra porter 7 clous.

Le blason choisis se présente ainsi :

- Sur le côté gauche un four à métaux sur fond vert, couleur de la Garde Saint-Eloi
- Sur le côté droit un fer à cheval d'or inversé munis de sept clous rouges sur fonds rouge, couleur des Rohan
- Sur le dessus du blason figurent trois hermines sur fond blanc représentant la Bretagne
- En dessous figure un oriflamme d'or portant le nom « Kerfour »



68-2012 : RECRUTEMENT DE DEUX PERSONNES POUR LE RECENSEMENT DE 2013

Notre commune sera concernée début 2013 par le recensement quinquéнал.

Vu la dotation forfaitaire de recensement de 1 834 € allouée par l'Etat,

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal la possibilité de recruter deux personnes et de fixer le montant de leurs indemnités. Pour information, lors du recensement de 2008, l'indemnité avait été fixée sur la base d'un 3/4 temps (soit 113,25 heures) répartie sur deux mois et d'une participation de 100 € pour les frais de transport. Une formation pour les agents recenseurs de 9 h à 12 h30 est prévue les 4 et 11 janvier 2013 à Gueltas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD, à l'unanimité :

- Pour le recrutement de deux agents recenseurs aux mêmes conditions qu'énumérée ci-dessus, la commune choisira des personnes qui connaissent la commune, possédant un moyen de locomotion et acceptant de travailler le soir et le samedi.



69-2012 : Création d'une SCIC «bois énergie Pays de Pontivy»

Vu les plantations effectuées dans le cadre de Breizh Bocage en 2011 et 2012 suite à la restitution de l'étude

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité sur les nouveaux dispositifs

Le Conseil municipal doit également donner son avis sur ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE aux nouveaux dispositifs d'attribution de fonds de concours et d'aide au logement social qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2013 par Pontivy Communauté.

////////////////////////////////////

Questions diverses :

A) Projet d'arrêté de limite d'agglomération

Nous ne trouvons pas de trace des arrêtés de limite d'agglomération. Les points de repère pour la départementale sont demandés à l'agence de Guéméné-sur-Scorff. Les autres points de repères sont exprimés en latitude et longitude. Par exemple Guerdaner entrée et sortie sur le même panneau : 48° Nord 50'11.9" et -2° Ouest 83'49.55"

B) Le Favonnic

Monsieur Jean Pierre LE CORRONC propose que les travaux envisagés sur la route du Favonnic soient repoussés à l'année prochaine car d'autres travaux plus urgents sont à prévoir pour 2013, ainsi les travaux à réaliser dans l'impasse du Pic-Vert sont prioritaires. Une réflexion sera néanmoins menée concernant le problème d'écoulement des eaux pluviales dans le secteur du Favonnic.

C) Coût d'entretien du terrain de football :

Suite à la demande de Monsieur Jean-Paul LE SANT de présenter le coût d'entretien du stade Joseph Jéhanno, la mise à jour des calculs effectués le 26 mai 2011 a été faite.

Le coût d'entretien a été de 5 440 € en 2011 incluant les dépenses directes d'entretien (tonte, lavage du vestiaires, traçage), d'éclairage, de consommation d'eau et une estimation du coût du personnel et de la tondeuse autoportée par le temps passé par les agents sur les deux terrains de jeu. Nous avons ajouté à ce chiffre la subvention annuelle.

L'investissement lié à la rénovation du stade est comme indiqué dans le budget administratif 2011 de 13 300 € TTC.

D) Réclamations sur le réseau d'eaux pluviales

Nous sommes régulièrement sollicités pour la gestion des eaux pluviales. Une orientation de principe sur notre action en la matière semble nécessaire. Pour information et à la demande d'un administré, un courrier transmis par celui-ci et la réponse de Monsieur le Maire sont présentés au Conseil municipal.

Les réclamations le plus souvent émises par les particuliers sur ces questions sont les suivantes :

- Gestion du réseau d'eaux pluviales
- demande de busage

- mise en place de récupérateurs d'eau
- autorisation de rejet
- charge financière pour la commune ou mise en place taxe eaux pluviales

Le Conseil municipal est invité à réfléchir sur ces questions.

E) Accord de subvention du Conseil général du Morbihan et du Conseil régional de Bretagne pour le plan de développement communal

Nous venons d'être informés de l'accord de subvention à hauteur de 50 % de 25 700 € soit un plafond de 12 850 €. Nous avons essuyé un refus au titre de notre demande liée à la politique du développement durable du Conseil Général. Mais, nous attendons la réponse du Conseil Général du Morbihan au titre d'un projet expérimental sur le renouvellement urbain en milieu rural. Une subvention de 5 000 € a été accordée.

F) Subvention du Conseil général pour la médiathèque

Nous avons obtenu un accord de subvention de la commission permanente du 11 mai 2012 du Conseil Général du Morbihan de 3 714 € suite à notre demande du 19 mars 2011 pour la rénovation de la médiathèque. La demande de paiement a été transmise le 26 septembre dernier.

G) rapport d'activité du SDEM 2011

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport 2011 du SDEM. Le document est visible à la mairie et sur le site du syndicat :

Le nombre de clients desservis est en augmentation de 1,7 % à 470 445 (462 734 en 2010). La consommation a baissé de 1,7 % à 4 786 GWH (4 867 GWH en 2010). 2995 producteurs sont raccordés en 2011 (dont 523 installations avant 2009 et 1878 en 2010) produisant 263,2 MW dont 28 producteurs éoliens (+1) produisant 212,5 MW.

Le patrimoine concédé est de 23 530 km dont 7 760 km souterrain. La qualité du service est mesurée avec la continuité de la fourniture et la tenue de la tension. Un usager est considéré comme mal alimenté lorsque la tension mesurée est en dehors de +10 ou -10 % de 230 et 400 volts. La méthode de calcul a changé et le taux 2009 de 2,6 % passe à 1,7 %. Le taux 2010 est de 1,1 % sur la base de la nouvelle méthode. Le taux 2011 est de 0,90 %. La disparité géographique des 4 286 clients mal alimentés reste maintenue en zone rurale à 87 %.

6309 clients bénéficient du tarif de première nécessité en 2009, pas de chiffre en 2010, ni en 2011.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDEM sont répartis de la manière suivante :

- Extensions : 7 228 813 € (22%) 801 dossiers
- Renforcements : 12 432 760 € (37%) 421 dossiers
- Effacements : 9 532 047 € (28%) 129 dossiers 35 % reste à charge des communes
- Sécurisation : 4 436 679 € (13%) 401 dossiers pris en charge par le SDEM

Le SDEM a été le maître d'ouvrage pour le raccordement en fibre optique du pôle hospitalier. Le SDEM a rencontré des problèmes récurrents avec France Télécom pour le non respect de ses obligations prévues à l'article L 2224-35 du CGCT. Le SDEM s'est de ce fait substitué à l'opérateur sur certaines opérations.

Les recettes de fonctionnement sont de 25 457 531 €, les dépenses de 2 828 187 €. Les recettes d'investissement se chiffrent à 62 522 548 €, les dépenses à 56 976 946 € plus les restes à réaliser de 10 472 902 €. Le résultat de l'exercice est de - 4 927 300 €. Le résultat de clôture avec l'excédent reporté est 12 179 163 €.

Afin de se mettre en conformité avec la directive européenne du 27 octobre 2003, l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a profondément modifié le régime des taxes communales et départementales sur la consommation d'électricité. La réforme a pour conséquence d'assoir la taxe sur la consommation réelle ou fournie, d'intégrer les consommations liées à l'éclairage public, de taxer les installations dont la puissance est supérieure à 250 KVA. Le coût du Kwh est fixé par la loi en fonction de la puissance souscrite soit 0,75 € par MWH pour les puissances inférieures à 36 KVA, 0,25 € entre 36 et 250 KVA et l'état perçoit la taxe pour les puissances supérieures. Les producteurs consommateurs d'électricité sont aussi redevables de la taxe.

La subvention du Facé a été profondément réformée par la loi de finances rectificative votée le 28 décembre 2011. Ces sommes font l'objet d'un litige entre le concessionnaire (ERDF) et le syndicat.

Cinq nouveaux agents ont été recrutés pour renforcer l'équipe de 26 agents.

H) Commission Finances :

La commission des finances se réunira le mardi 18 décembre prochain à 20 heures après la date d'arrêté des comptes du budget administratif 2012 en dépenses vers le 15 décembre.

I) Information sur la succession Mahé

France Domaine 56 a validé notre demande de baisse du prix d'acquisition à 6 800 €. Nous avons confirmé notre volonté d'achat au gestionnaire de la succession vacante le 16 octobre en demandant à Me Chapel de mener à bien la préparation des actes.

J) Politique agricole commune

Une conférence est prévue le 22 novembre 2012 à 18 heures au lycée du Gros Chêne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune avec Bruno Chauvin (représentant la DG agriculture et développement rural à Bruxelles), Laurent Kerlir (président de la FRSEA Bretagne), René Louail (membre de la coordination paysanne)

K) Sélection du Spectacle s'invite chez vous 2013 et discussion sur l'édition 2012 : L'édition 2012 a été fructueuse avec une salle comble lors de la dernière représentation. Les élus concernés sont invités à consulter la documentation reçue dernièrement en mairie pour préparer la saison 2013 ; le catalogue des spectacles est remis à Madame Sophie JOSSE.

L) Décorations de Noël : Une réunion est à prévoir la semaine prochaine, la date exacte sera communiquée au plus vite.

M) Discussion sur la facturation des exhumations

Madame Anne-Marie KIRDAL, première adjointe, intervient pour informer le Conseil municipal des derniers résultats de la mise à jour des concessions du cimetière communal. Les familles concernées par ces mises à jour doivent donner leur avis quant au déplacement des corps à l'ossuaire quand la concession est périmée. Madame KIRDAL demande que le Conseil municipal se prononce sur la question suivante : Doit-on demander une participation financière aux familles pour l'exhumation des corps ? et si oui, dans quelles proportions ?

Le Conseil municipal décide de réfléchir sur cette question qui sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

N) Numérotation des maisons en campagne :

- Nom du village de La Villeneuve/Penvern : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'au niveau du cadastre il y a quatre à cinq maisons qui sont situées à La Villeneuve alors qu'en réalité elles se trouvent à Penvern, un lieu-dit situé beaucoup plus bas. Il y a donc lieu de régulariser cette situation qui pose parfois problème à certains habitants et aux entreprises et commerce situés à cet endroit. Un contact avec les cinq propriétaires concernés sera fait avant toute modification.
- La modification des numéros de maisons au lotissement Koarheg demandée par La Poste ne se fera pas. La numérotation actuelle restera donc en vigueur.
- A Kerflech, une boîte à lettre collective sera mise en place afin de sécuriser le passage de la factrice du point de vue de la sécurité.
- Le Cléziö : la boîte aux lettres sera déplacée à l'entrée de la voie communale n°2 car elle est actuellement située derrière le portail des propriétaires.

O) Eoliennes :

Françoise COBIGO fait remarquer que des panneaux ont été installés par la société *JUWI* sur le terrain destiné à l'implantation d'éoliennes, le Conseil municipal s'inquiète des interprétations que cela peut occasionner auprès de la population et demande quelques éclaircissements.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déclaration préalable pour l'installation d'un mât de mesure a été déposée en mairie par cette société, ce qui explique la présence de panneaux sur le terrain. Monsieur le Maire informe également l'assemblée que le nom du porteur du projet a été modifié et que le dossier de permis de construire est désormais au nom de la société *Eoliennes Langonnet SASU* suite à un transfert avalisé par un arrêté préfectoral du 18 septembre 2012. Ces deux éléments expliquent la présence des panneaux sur le terrain.

La séance est levée à 22 h 40

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>		<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	<i>Excusé</i>
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>MORVAN Patrice</i>	<i>Excusé</i>
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>CHEVEAU Isabelle</i>	<i>Excusée</i>